

## **Pour la liberté d'informer sur l'agroalimentaire breton**

Nous sommes des militants associatifs, agriculteurs, chefs cuisiniers, syndicalistes, avocats, journalistes, citoyennes et citoyens. Nous estimons qu'il est de notre devoir moral d'interpeler publiquement sur la situation de la journaliste d'investigation Inès Léraud, d'appeler à la soutenir lors des intimidations et procès qui lui sont faits, et plus généralement de défendre la liberté d'informer sur les agissements du lobby agroalimentaire breton.

Inès Léraud, est une journaliste connue pour avoir beaucoup enquêté sur la place et le rôle de l'agro-alimentaire en Bretagne. Elle s'est immergée dans un village breton et a suivi de très près l'intoxication par les pesticides dont ont été victimes des salariés de la plus grande coopérative agricole bretonne, Triskalia. A France Inter et à France Culture et dans différents médias nationaux, elle a mis au grand jour des pratiques courantes illégales, dangereuses et couvertes par les administrations et les élus. Et fort logiquement, cette grande professionnelle du journalisme, saluée par le quotidien Le Monde, s'est aussi intéressée aux marées vertes. Le fruit de ce travail a débouché sur une bande dessinée en collaboration avec Pierre Van Hove aux Editions Delcourt, bande dessinée qui connaît un retentissant succès de librairie.

Suite à cette publication, une série d'évènements doivent nous alerter.

### **Privée de salon littéraire et plainte en diffamation.**

En mars 2020, l'hebdomadaire "Le Canard enchaîné" révèle que la venue de la journaliste au Salon du livre de Quintin (22) a été censurée après l'intervention, auprès de l'équipe du salon, d'un membre de la municipalité et par ailleurs salarié de la Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor (tenue par la FNSEA).

Un peu plus tôt, la journaliste apprenait que des éditeurs régionaux renonçaient à leur projet de traduction en breton de la bande dessinée "Algues vertes, l'histoire interdite", de peur de perdre les subventions que leur verse le Conseil régional de Bretagne.

Fin 2019, la journaliste est visée par une plainte en diffamation de Christian Buson, défendu par Me Jérôme Stephan (avocat du quotidien Ouest France).

Christian Buson est un personnage phare dans le paysage agroalimentaire breton. Il est directeur d'un bureau d'études à destination des agro-industries, le "GES" (3 978 800 euros de chiffre d'affaire en 2016), société membre du lobby "Produit en Bretagne".

Il est aussi président de l'Institut Technique et Scientifique de l'Environnement" (ISTE) fondé entre autres par Lactalis, Daucy et Doux en 1996, qui produit des théories du doute sur l'origine des marées vertes.

Il est enfin Secrétaire Général de l'Association Française des Climato-Optimistes (AFCO) qui s'oppose aux thèses officielles sur le réchauffement climatique.

Dès 2017, il n'hésite pas à intimider la journaliste Inès Léraud après la diffusion de ses enquêtes sur les marées vertes bretonnes sur les ondes de France Culture et de France Inter, en lui écrivant par email : "Vous pourrez postuler pour le Prix Elise Lucet de la désinformation (...) Je vous souhaite évidemment une brillante carrière".

La plainte en diffamation qu'il lui intente par la suite ressemble à une vendetta : elle ne vise aucunement, comme il est de coutume, la journaliste et le directeur de publication (ou l'éditeur), mais uniquement la journaliste. Elle est par ailleurs déposée dans la maison où Inès Léraud a vécu lorsqu'elle menait ses enquêtes dans un hameau au cœur du centre-Bretagne, prêtée par des proches, sans que cette maison ait jamais été sa résidence officielle.

Christian Buson retire sa plainte quelques jours avant l'audience prévue le 7 janvier 2020, alors que la journaliste et son avocat ont préparé leur dossier de défense.

Preuves, s'il en faut, que cette attaque judiciaire était une nouvelle tentative d'intimidation et de procédure bâillon.

### **Des décisions de justice empêchées de diffusion.**

Quelques mois plus tôt, c'est Jean Chéritel, PDG du groupe Chéritel (commerce de gros de fruits et légumes) qui dépose une plainte en diffamation contre Inès Léraud, suite à son enquête publiée dans le journal Bastamag, intitulée "Travail dissimulé, fraude sur les étiquettes : les multiples abus d'un groupe agro-industriel breton" (26 mars 2019).

Le groupe Chéritel est un important grossiste en fruits et légumes, qui revendique 45 millions de chiffre d'affaires, 120 salariés, et qui approvisionne les enseignes Leclerc, Auchan, Carrefour, Système U, Aldi ou encore Quick et KFC.

Jean Chéritel n'en est pas à sa première procédure : en 2015 il attaque en diffamation le Télégramme suite à la publication d'un article sur l'emploi illégal de bulgares au sein du groupe. Le Télégramme perd son procès. Pourtant, les informations publiées dans l'article sont confirmées 3 ans plus tard : en décembre 2018, le groupe Chéritel est condamné par le Tribunal de Grande Instance de Saint-Brieuc à 261 610 euros d'amende pour « *délit de marchandage (...) commis à l'égard de plusieurs personnes : opération illégale à but lucratif de fourniture de main-d'œuvre* ». Son gérant, Jean Chéritel, écope de 10 000 euros d'amende, deux mois de prison avec sursis et deux ans d'interdiction d'exercer l'activité de sous-entrepreneur de main-d'œuvre. Le groupe et son gérant ont fait appel.

Le procès intenté au Télégramme agit par ailleurs comme un bâillon auprès de la presse locale bretonne. Après lui, celle-ci ne parle plus guère des frasques de l'industriel. C'est ainsi qu'en 2017, lorsqu'un lanceur d'alerte appelle les rédactions bretonnes pour leur faire part d'une fraude massive sur les tomates au sein du groupe Chéritel, les journalistes du Télégramme s'auto-censurent et ne donnent pas suite.

Avertie par des confrères, Inès Léraud décide d'enquêter. Un travail qui lui prend 6 mois, au cours duquel elle s'entretient avec des dizaines de salariés ou ex-salariés se disant broyés par les techniques managériales du PDG. Elle découvre aussi bien les fraudes de Jean Chéritel que sa façon d'anéantir les critiques à l'égard de ses activités, jusqu'à l'absence de syndicat au sein du groupe qui comprend pourtant 120 salariés !

Bastamag accepte de publier cette enquête. Ce journal courageux a par le passé mené plusieurs investigations sur le groupe Bolloré, et remporté les nombreuses procédures bâillons que lui a intentées l'industriel breton.

Quelques mois après la publication, fin 2019 le groupe Chéritel est condamné à près de 100 000 euros d'amende et une peine de prison avec sursis pour maquillage de l'origine de ses produits.

Multi-condamné, cela ne l'empêche pas de s'en prendre à celles et ceux qui tentent d'informer sur ses pratiques. Ainsi, la procédure qu'il intente contre la journaliste Inès Léraud débouche sur une audience au TGI de Paris qui aura lieu les 20 et 21 janvier 2021.

Comment cette série d'intimidations et de menaces est-elle possible en Bretagne, territoire de la République ? Comment ne pas y voir une atteinte grave à la liberté d'informer ? Le lobby agricole breton serait-il au-dessus des lois au point non seulement de contrevenir au droit mais de surcroît de tout faire pour que personne ne le sache ?

Nous citoyennes et citoyens, militants associatifs, syndicalistes, agriculteurs, salariés agricoles, chefs cuisiniers, journalistes, nous ne nous résignons pas à cette violation grossière et violente de la liberté d'informer. Nous avons le droit et le devoir de savoir pour être en capacité d'exprimer librement nos choix politiques quels qu'ils soient. Soutenir Inès Léraud, c'est défendre la liberté d'information en Bretagne, en France et partout ailleurs.

C'est pourquoi les soussigné(e)s vous invitent à les rejoindre dans le comité de soutien qu'elles et ils ont constitué.

Contact : [comitedesoutien-inesleraud@laposte.net](mailto:comitedesoutien-inesleraud@laposte.net)

Contacts presse : Serge Le Quéau : 06 80 95 85 17

Yves-Marie Le Lay : 06 12 74 34 56